

Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Tous les médecins, gestionnaires et employés du
CISSS de Chaudière-Appalaches**

DATE : Le 20 avril 2021

**OBJET : Port et désinfection des protections oculaires par
l'utilisateur – Pour affichage**

Afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers, nous désirons rappeler les consignes quant au port et à la désinfection par l'utilisateur des protections oculaires. À cet effet, nous vous invitons à prendre connaissance de [l'affiche](#) et de la [procédure de désinfection](#) ainsi que de [l'affiche sur le port de la protection oculaire](#) lors de la réalisation d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA), ou dans les différentes zones (chaude, tiède ou froide). Il est important de noter que toutes les protections oculaires doivent être fournies par l'employeur.

Pour affichage

Nous vous invitons à imprimer [l'affiche \(11x17\)](#) sur le port des protections oculaires ainsi que la [procédure de désinfection \(11X17\)](#) et les apposer dans les endroits appropriés.

Nous vous remercions de votre collaboration.

« *Signature autorisée* »

Mélanie Lambert

Chef de service

Service de la prévention, SST

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, président-directeur général par intérim